

LOI DES FINANCES 2018

Lundi 08 janvier 2018 à l'IACE
Animation : Chiheb GHANMI & Habiba LOUATI

PROGRAMME

8h30 : Accueil des Participants

8h50 : Mot de bienvenue

I. Aperçu général sur le budget de l'Etat

II. Dispositions concernant directement le secteur financier

1. En matière d'impôt directs

- a) **La Contribution conjoncturelle 2018 et 2019**
- b) **Imposition des assurances mutuelles**
- c) **La Retenue à la source sur les dividendes distribués**
- d) **La retenue à la source exigible sur les intérêts de crédits payés à des établissements bancaires non domiciliés**
- e) **Création d'une Contribution Sociale Solidaire pour le financement des caisses sociales.**
- f) **Encouragement du mécénat environnemental**
- g) **Pénalités de retard de paiement de l'impôt**

2. En matière d'impôts indirectes et droits d'enregistrement

- a) **Taxe unique d'assurance**
- b) **Le droit d'enregistrement fixe**

3. Autres

- a) **Appui de la restructuration financière des PME auprès des établissements financiers**
- b) **La création d'un fonds de garantie des crédits de logement**
- c) **Sanctions infligées en cas de non communication du secret bancaire**
- d) **Les Comptes Epargne Investissement**
- e) **Assurance vie**

10h45-11h15 : Pause-café

III. Dispositions concernant les entreprises traitant avec le secteur financier

- a) Relèvement du taux de la TVA
- b) Soumission à une TVA au taux de 18% aux immeubles destinées à l'habitation
- c) Création d'un fonds spécial d'indemnisation des dommages agricoles provoqués par les intempéries naturelles
- d) Relèvement des droits de douanes sur certains produits
- e) Exonération totale de l'impôt sur les bénéfices de certaines sociétés
- f) baisse de l'IS de 25 à 20 % pour certaines entreprises
- g) Unification du régime fiscal des revenus ou bénéfices provenant des investissements réalisés dans les zones de développement régional
- h) Révision des droits de consommation sur certains produits
- i) Institution d'une taxe au profit de la caisse générale de compensation sur l'exportation des huiles alimentaires usagers
- j) Suspension des droits de consommation au titre de l'importation des véhicules tout terrain
- k) Suspension des droits de douanes et de la TVA dues sur certains intrants du secteur agricole

13h-13h30 : Débats

13h30 : Déjeuner